

## Déclaration de soutien continu Au Pacte Mondial des Nations-Unies

Depuis 2005, ACOME a fait le choix d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies et ainsi de s'engager à soutenir et promouvoir dans son domaine d'influence les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'Homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Suite à l'adoption des 17 Objectifs de Développement Durables (17 ODD) par les Nations Unies, nous avons entendu le nouvel appel de son Excellence, M. Antonio GUTERRES, secrétaire général des Nations unies, pour plaider en faveur de la poursuite de l'engagement dans un « Pacte Mondial 3.0 » et ainsi accomplir l'agenda 2030 des Nations Unies, ses 10 principes et ses 17 ODD.

En tant que Président Directeur Général, je confirme mon soutien continu à la dynamique de progrès du Global Compact, qui s'inscrit pleinement dans la stratégie d'ACOME.

Je tiens également à renouveler l'assurance de mon engagement au respect et à la mise en œuvre par l'ensemble du Groupe ACOME des 10 principes, 17 ODD et du Pacte Mondial 3.0.

Nous convenons enfin qu'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte Mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le Progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des Principes et ODD. C'est pourquoi notre COP pour le dernier exercice est annexée à cette déclaration et publiée sur le site du Global Compact.

Mortain, le 7 juin 2018

Jacques de HEERE Président-Directeur Général